

Compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Sénouillac

N°13 du 1^{er} avril 2015

Date de la convocation : 25 mars 2015

Présents : Bernard FERRET, Maire, Vincent MASSON, Sylvie BENIMELIS, Gilles FORT, Adjoint
Jean-Philippe CAL, Grégory FABRE, Nicole JEGOU, Lorraine FONVIELLE, Corinne MALBERT, Nelly TAYAC, Jean-Luc SOUQUIÉ, Pierre SOUQUIÉ, Emmanuel BISTES, Marie-Thérèse PLAGEOLES

Procurations : Christine DURIEZ à Bernard FERRET

Secrétaire de Séance : Grégory FABRE

Lecture du précédent compte rendu. Il est approuvé à l'unanimité.

1. Délibérations :

Objet : APPROBATION COMPTE GESTION COMMUNE 2014

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion COMMUNE de la commune du Trésorier municipal pour l'exercice 2014. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

ADOPTÉ à : l'unanimité

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Sous la présidence de Mme Corinne MALBERT, Présidente de la Commission Finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2014 de la commune qui s'établit ainsi :

Section d'exploitation

Dépenses	539 166,23
Recettes	652 926,16
<u>Excédent de clôture</u>	113 759,93

Section d'investissement

Dépenses	269 753,09
Recettes	219 869,42
Déficit de clôture	- 49 883,67
Restes à réaliser	+ 13 950,26
Déficit de financement	- 35 933,41

Hors de la présence de M. Bernard FERRET, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2014 de la commune.

ADOPTÉ : à l'unanimité

A la demande de M. MASSON, considérant que chaque conseiller avait reçu les documents, il n'était pas utile de commenter chaque ligne budgétaire. Il serait plus efficace de répondre aux questions. La proposition est approuvée par la majorité des conseillers.

Aux questions posées par Marie-Thérèse PLAGEOLES, il a été répondu à chacune d'elles par M. le Maire.

En Dépenses :

Article 60612 (énergie électricité) prévision budget 12500,00 € - réalisé 15837,45 € : pourquoi un dépassement par rapport au budget prévisionnel? Facture de 2013 payée en 2014.

Article 60622 (carburant) prévision budget 8400,00 € -réalisé 7976,12 €, dont 6500 € pour les tracteurs et 580 € pour la voiture et la tondeuse.

Article 60632 (fournitures petit équipement) prévision budget 3000,00 € - réalisé 1550,23 € : pourquoi le réalisé est-il inférieur au prévisionnel ? Achat d'un ordinateur payé dans l'article avant le vote du budget 2014 et transféré en cours d'année dans le programme «matériel de bureau».

Article 60636 (vêtements travail) prévision budget 750,00 € -réalisé 643,13 € : avez-vous changé de fournisseur? Non le fournisseur est toujours le même et de nouveaux agents ont bénéficié d'une tenue.

Article 611 (contrat prestations de services) prévision budget 46000,00 € - réalisé 48797,34 € : pourquoi ce dépassement ? Facture de 2013 payée en 2014.

Article 6132 (locations immobilières) prévision budget 220,00 -réalisé 1259,93 €: pourquoi ce dépassement? Location matériel pour le service technique (mini pelle, sécateurs, rouleau, etc.).

Article 616 (assurances) prévision budget 7750,00 € -réalisé 8367,88 € : pourquoi ce dépassement? Ajout du contrat responsabilité civile Commune.

Article 6184 (versement à des organismes de formation) prévision budget 1570,00 € - réalisé 1012,00 € : demande de détails des réalisations. Certiphyto pour un agent technique et approfondissement BAFA pour deux autres agents.

Madame Plageoles demande confirmation sur l'utilisation du tracteur et pulvérisateur de M. le Maire, par un agent de la commune pour réaliser le désherbage des espaces publics, ce que M. le Maire a confirmé en expliquant que cela était tout à fait possible d'après son assureur.

Marie-Thérèse PLAGEOLES demande combien, au total, ont coûté les travaux de l'école et si le travail réalisé en régie par les agents avait été évalué. Le travail en régie, permet d'apporter une plus-value aux immobilisations de la commune.

M. le Maire a répondu que les travaux ont couté 24 000 €, qu'il serait donné le détail lors du prochain Conseil Municipal et que le travail en régie n'a pas été comptabilisé.

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Compte Administratif 2014 de la commune, fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement

Résultat cumulé au 31/12/2013 :	- 82 547,16
Résultat de l'exercice 2014	- 49 883,67

Besoin de financement cumulé au 31/12/2014	- 132 430,83
--	--------------

Ce résultat d'investissement sera repris au Budget 2015 à la ligne 001 dépenses

Restes à réaliser

Dépenses	- 11 909,28
Recettes	+ 25 859,54

Besoin de financement	+ 13 950,26
-----------------------	-------------

Section de fonctionnement

Résultat cumulé au 31/12/2013	+ 31 663,71
Résultat de l'exercice 2014 : Excédent	+ 113 759,93

Le résultat à affecter est positif	+ 145 423,64
------------------------------------	--------------

Sur proposition du Maire, et conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil Municipal décide l'affectation suivante :

1° - Couverture du besoin de financement pour investis. réalisés en 2014	+ 118 480,57
--	--------------

Affectation au compte 1068 du budget 2015	+ 145 423,64
2° - report à nouveau pour budget 2015	Néant

ligne 002 recettes.

ADOPTÉ : à l'unanimité

Objet : VOTE DES TROIS TAXES 2015

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de voter les trois taxes locales pour l'année 2014.

Il expose la proposition de la Commission Finances qui consisterait à appliquer une hausse du taux équivalente à celle de 2014 : soit 0.90% sur la TH, 0.80% sur le FB et 0.30 % sur le FNB. Cela dégagerait une

recette supplémentaire de 2700,00 € tout en ayant un faible impact sur les contributions aux administrés à venir.

Les raisons évoquées sont les besoins constants du budget, la baisse sensible des dotations de l'État, les investissements en prévision, et surtout l'importance du coefficient de l'effort fiscal communal dans le calcul des dotations de compensation (péréquation et dotations de solidarité rurale) preuve à l'appui des dotations 2015 arrivées ce jour où l'on constate que la DGF est en baisse, mais que seule la dotation de solidarité rurale et principalement la part cible progresse de 8000,00 €.

En opposition à cette hausse il est proposé par Vincent Masson de ne pas augmenter les taux pour cette année, de continuer à faire des économies dans le budget et de réserver une hausse éventuellement plus conséquente uniquement quand nous aurons un projet réel et structuré pour la commune. Marie-Thérèse Plageoles souhaite uniquement une hausse de la TH et du FB.

Gilles FORT propose une hausse moindre (50 %) de la proposition initiale de la Commission Finances afin de conserver le bénéfice de l'effort fiscal.

Avant de proposer une hausse, il est important de savoir qui souhaite ne pas augmenter les taux. Par vote à main levée à huit voix pour, le taux des trois taxes n'augmentera pas en 2015, ce qui clôt le débat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter les mêmes taux qu'en 2014 :

TH = 11,91 %

TFB = 17,79 %

TFNB = 45,74 %

ADOPTÉ: 8 voix pour.

2. Compte-rendu des Commissions et des réunions :

Néant.

3. Questions diverses :

Néant.

Date du prochain conseil : 9 avril 2015 : 20h30

Fin de séance à 23h00.

FERRET Bernard	MASSON Vincent	BÉNIMÉLIS Sylvie	FORT Gilles	CAL Jean-Philippe
FABRE Grégory	FONVIELLE Lorraine	JEGOU Nicole Procuration à Corinne MALBERT	MALBERT Corinne	DURIEZ Christine Procuration à Bernard FERRET
SOUQUIÉ Pierre	SOUQUIÉ Jean-Luc	TAYAC Nelly	BISTES Emmanuel	PLAGEOLES Marie-Thérèse

